

Nous voulons réaffirmer les principes qui nourrissent la relation entre foi musulmane et citoyenneté française

Alors que le ramadan a commencé mardi 13 avril, **un collectif d'intellectuels musulmans** expriment leur attachement commun aux idéaux républicains de la France et aux valeurs humanistes de l'islam

A l'occasion du ramadan, mois de jeûne et de recueillement dans l'islam, nous voulons réaffirmer les principes qui nourrissent la relation entre notre foi musulmane et notre citoyenneté française. Intellectuelles et intellectuels musulmans, nous voulons exprimer notre attachement à la France et aux valeurs humanistes de l'islam. Nous ne voyons aucune incompatibilité entre notre attachement à la France et nos croyances religieuses individuelles, quelles qu'elles soient.

Nous nous inscrivons dans la culture française et l'esprit des Lumières La France a une riche tradition de portée universelle et intemporelle, dans les sciences, dans les arts, dans les idées. Nous ne voyons aucune contradiction entre l'exercice de la raison et notre confession musulmane. Après tout, il fut un temps où la civilisation islamique a elle aussi brillé dans les sciences, les arts, les idées. Nous rappelons que le Coran appelle à faire usage de son entendement et de sa raison dans l'observation de la nature, comme dans la réflexion sur la vie. La raison n'est pas l'obstacle à la foi dans l'islam, mais en est une condition nécessaire (par exemple, Coran, 2:44; 3:190; 16:12-13; 67; 20:54; 45:5).

Nous sommes attachés à l'école républicaine, détentrice et dispensatrice de savoirs, comme à la diffusion de toutes les formes de savoir. La tradition islamique insiste sur le respect pour les enseignants(es) et la quête du savoir. Par exemple, un hadith célèbre (dire rapporté du Prophète) dit : « *Le savoir est une obligation pour tout musulman et toute musulmane.* » Les musulmans qui ont bâti Anjar, l'une des premières cités omeyyades (715), avaient adopté le plan urbain romain. Dans les *bayt al hikmah* (instituts bibliothécaires) des Abbassides se mêlaient et

débattaient savoirs grecs, juifs, chrétiens (syriaques), persans, indiens, chinois.

La France et le « monde » musulman ne sont pas en guerre Les déclarations de la France et de l'Union européenne pour dénoncer les crimes contre les Ouzbeks et les Rohingyas en attestent. Célébrer une guerre de civilisations ne ferait que conforter les extrêmes et devenir une prophétie autoréalisatrice, comme déjà le président Jacques Chirac l'observait en tentant d'arrêter la machine de guerre Bush contre l'Irak en 2003.

Nous condamnons tous les actes terroristes sans appel, sans réserve, sans mesure Rien ne peut justifier un acte terroriste ni la violence aveugle. Le Coran dit : « *N'attendez pas à la vie de votre semblable, que Dieu a rendue sacrée...* » (17:33). Et encore : « *Quiconque tue un être humain non convaincu de meurtre (...) est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière.* » (Coran, 5:32). La valeur de la vie est sacrée. Nous condamnons donc toute apologie du terrorisme.

Nous souscrivons à l'impératif de tolérance religieuse et de liberté de conscience Nous nous érigeons contre les obscurantismes en rappelant que le Coran reconnaît la diversité des points de vue et des identités à travers le monde (par exemple, 22:67; 30:22; 49:13; 10:19). Le Coran reconnaît explicitement la diversité des religions et de leurs rites (2:62; 10:47; 22:67). De manière concrète, le Coran recommande d'être bienveillant et de ne pas réagir négativement, y compris par rapport aux non-croyants (5:13; 7:199; 25:63). Par exemple : « *Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur la terre, ceux*

qui répondent avec douceur aux non-croyants qui les interpellent » (Coran, 25:63). Le Coran interdit toute coercition en religion : chacun, chacune est libre de croire en son for intérieur... ou pas. Un verset fameux dit : « *Point de contrainte en religion* » (Coran, 2:256).

Nous pouvons être offensé (es) face aux caricatures du Prophète, mais nous respectons l'entière liberté d'expression des auteurs de *Charlie Hebdo*, sans réserve. En France, la liberté d'expression est aussi ce qui garantit la liberté de conscience. Comme le note la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.* » Nous rappelons aussi que, face à ce qui est perçu comme une offense, le Coran recommande la mesure; celui qui surréagit devient l'agresseur (5:45; 16:126; 42:40). En cas de différends concernant la religion, on ne doit pas chercher à imposer sa vision à autrui, ce n'est pas à l'être humain de juger de la croyance d'autrui (Coran, 6:164; 22:67-69; 39:46). Face à la moquerie ou au blasphème, le Coran recommande de ne pas se disputer (6:91; 7:199; 9:64; 42:15). Quand un(e) musulman(e) entend un discours contraire à sa religion, il (elle) doit « *se détourner, en disant : "A nous notre manière d'agir, et à vous la vôtre! Que la paix soit avec vous!"* » (Coran, 28:55).

NOUS POUVONS ÊTRE OFFENSÉ FACE AUX CARICATURES DU PROPHÈTE, MAIS NOUS RESPECTONS L'ENTIÈRE LIBERTÉ D'EXPRESSION DES AUTEURS DE « CHARLIE HEBDO »

Nous condamnons toute forme d'antisémitisme, de négation de l'Holocauste, ou de racisme Le Coran tient en haute estime le judaïsme (7:159; 32:23; 45:16). Par exemple : « *Nous avons donné aux fils d'Israël l'Écriture, la sagesse et la prophétie* » (45:16). Ou encore : « *Dans le peuple de Moïse, il y a des gens qui se laissent guider par la vérité et qui, quand ils rendent un jugement, le font avec équité* » (Coran, 7:159). Moïse est le plus cité des prophètes dans le Coran (par exemple, 19:51-52; 28:44). Le Dieu du Coran est celui de la Thora : « *Nous avons révélé la Thora comme guide et comme lumière* » (5:44). L'islam, comme d'autres religions, s'insurge contre les réflexes tribaux et chauvinistes (Coran, 10:47; 49:13). Un hadith dit : « *Tous les humains sont égaux comme les dents d'un même peigne* », et un autre répète : « *Pas de différence entre un Arabe et un non-Arabe, entre un Blanc et un Noir.* » Affirmer les droits des Palestiniens ne justifie aucun antisémitisme.

Nous condamnons toute forme d'anti-christianisme Nous réaffirmons l'éminent rôle des chrétiens d'Orient dans le monde arabe, aujourd'hui comme hier. Le Coran tient en haute estime le christianisme. Par exemple : « *Nous avons envoyé (...) Jésus, fils de Marie, à qui nous avons donné l'Évangile.* Et nous avons fait naître dans le cœur de ceux qui l'ont suivi la bonté et la compassion » (Coran, 57:27). Le Dieu du Coran est aussi celui de l'Évangile : « *Nous envoyâmes Jésus, fils de Marie, qui vint confirmer le contenu de la Thora précédemment révélée.* Nous le dotâmes de l'Évangile qui est à la fois un guide et une lumière corroborant la Thora » (5:46). Jésus et Marie figurent parmi les personnes les plus saintes de l'islam (Coran, 2:87; 43:63; 66:12).

Nous défendons la stricte égalité entre femmes et hommes, et nous nous associons pleinement aux mouvements qui luttent pour le droit des femmes au travail, dans la famille, dans la société. Le Coran pose l'égalité hommes-femmes dans la foi et la dignité. En particulier, dans le Coran, la femme ne procède pas de l'homme : Eve n'y est pas créée en deuxième après Adam, à partir de sa

côte. Au contraire, le Coran affirme que l'humanité a été créée à partir d'une âme unique : « *Ô vous les gens! Craignez votre Seigneur qui vous a créé d'un seul être (min nafsïn wâhidatin, ou d'une seule âme), et a créé de celui-ci son couple (zawjaha)* » [Coran, 4:1]. Dans le Coran, femmes et hommes sont égaux dans la responsabilité individuelle : seule compte la moralité de leurs actions, en bien ou mal (Coran, 4:124, 9:71). Le Coran rompt avec la culture patriarcale de l'Arabie préislamique en faisant de la femme une personne autonome sur le plan juridique et financier, exerçant ses transactions sans autorisation du mari.

Concernant le voile, nous pensons qu'il revient à chaque femme de décider pour elle-même A chaque femme d'exercer sa liberté individuelle, sans céder aux injonctions d'autrui, quelles qu'elles soient. Dans les versets sur le voile, le Coran invite avant tout à la pudeur et à la modestie, les femmes comme les hommes (24:30-31). Se couvrir les cheveux n'est pas explicitement mentionné (24:30-31; 33:59), c'est une question d'interprétation personnelle. Certaines femmes voient dans le voile une question de foi personnelle, d'autres non. Le voile est une affaire de choix individuel.

Nous refusons les amalgames entre islam, islamisme, islamisme radical, séparatisme et terrorisme. ■

Moreno Al Ajami, médecin, islamologue, spécialiste de l'exégèse du Coran; **Mohamed Bajrafil**, professeur de lettres, enseignant à l'Inalco et islamologue; **Azouz Begag**, écrivain, sociologue et ancien ministre (2005-2007); **Malik Bezouh**, docteur en physique et essayiste; **Saïd Branine**, directeur de la rédaction d'« Oumma.com »; **Eva Janadin**, déléguée générale de l'association L'Islam au XXI^e siècle; **Anne-Sophie Monsinay**, cofondatrice du mouvement Les Voix d'un islam éclairé; **Marwan Sinaeur**, professeur de psychologie sociale à l'Essec

Mendel Samama Le Concordat, c'est aussi un engagement des religions à défendre les valeurs de la République

Un rabbin de Strasbourg analyse les effets sur son sacerdoce du régime concordataire qui, en Alsace et en Moselle, fait de lui un « rabbin d'Etat »

A lors qu'un sondage IFOP, publié le 7 avril, indique que 52 % des Alsaciens-Mosellans sont favorables à l'abrogation du Concordat, ce régime qui organise les relations entre les religions et l'Etat, et est associé à un financement, je me suis posé la question de ce qui avait changé chez moi depuis que je suis rabbin d'Etat, et est-ce que ce changement justifiait l'engagement de cette relation.

L'exercice de mon sacerdoce commença avant mon statut, puisque j'ai exercé au sein d'une des plus grandes organisations juives internationales, appelée Habad-Loubavitch. La vie m'a permis d'intégrer l'équipe rabbinique du consistoire israélite de Strasbourg et, après quelques mois, j'ai reçu ma première feuille de paie avec l'en-tête de la République française-ministère de l'intérieur.

C'est à ce moment que la vision de ma vocation a changé, et ce, à deux niveaux. Être rabbin d'Etat, ce n'est pas uniquement être un rabbin payé par l'Etat. C'est surtout être un rabbin qui

NE PAS METTRE EN VALEUR LES ACQUIS DU CONCORDAT, C'EST FAIRE L'IMPASSE SUR CE QUI FAIT L'ESSENTIEL DE SON ESPRIT

peut à tout moment devoir rendre des comptes à son employeur qui est l'Etat.

Je me souviens du 8 janvier 2015, le lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, quand le maire de Strasbourg, Roland Ries, et le préfet, Stéphane Bouillon, convoquent les représentants religieux de la ville pour la signature d'une déclaration commune réaffirmant les valeurs de la République.

Bien-être de notre quartier

Le sens du Concordat y résonnait avec splendeur. Parce que le Concordat, ce n'est pas uniquement un sens unique, c'est aussi un engagement des religions à défendre les valeurs de la République, à la représenter et à œuvrer pour elle.

Puis, rabbin d'Etat veut aussi dire que je ne suis pas uniquement le rabbin de la synagogue, mais aussi le rabbin des habitants

du quartier ou de la circonscription dont j'ai la charge. Peu importe la religion et les convictions de ces derniers, ma responsabilité dépasse le contour de ma religion pour s'adresser à chacune et chacun sans distinction.

En avril 2019, alors que la communauté juive traversait une période difficile avec une recrudescence des actes antisémites, l'association interreligieuse de notre quartier de la Meinau, Oasis de la rencontre, décida d'organiser une soirée de solidarité à la synagogue. Il s'agissait de permettre à tous et toutes de partager un moment ensemble et de témoigner d'une solidarité.

Le prêtre, la pasteur, l'imam et le rabbin ont pris la parole dans la synagogue, parce que nous étions tous chargés du bien-être de notre quartier. Les leaders religieux sous le régime du Concordat sont des collègues avec un

employeur unique qui nous engage à être solidaires et à lutter sans relâche pour améliorer la vie commune de nos quartiers et construire le vivre-ensemble.

Affaire de conscience

Cette conscience n'est pas automatique. Même si elle peut exister sans le Concordat, elle reste la plupart du temps une affaire de conscience personnelle alors que le régime concordataire l'impose.

Recevoir chaque mois cette feuille avec l'en-tête de la République française, ce n'est pas juste un privilège, c'est un engagement renouvelé envers les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, elles nous rassemblent et sont porteuses d'espérance afin d'améliorer la vie et le quotidien de tous et d'œuvrer en faveur de la cohésion de notre société.

Ne pas mettre en valeur ces acquis du Concordat, c'est faire

l'impasse sur ce qui fait l'essentiel de son esprit et comment il permet aux religions de servir les valeurs de la République et pas uniquement comment la République peut financer les religions.

Le judaïsme associe toujours un droit à un devoir. Bénéficier d'un financement ou d'une rémunération de l'Etat indique un devoir envers lui. Il ne s'agit évidemment pas pour l'Etat de s'immiscer dans les affaires religieuses, mais de pouvoir « demander des comptes » aux religions quant à leur engagement pour les valeurs universelles et communes. ■

Mendel Samama est rabbin de Strasbourg et de la synagogue de la Meinau